

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-089

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Accord local pour la constitution d'un service facturier

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52
Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016
Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

16 DEC. 2016

Dans le cadre de leurs relations partenariales, les cinq collectivités, à savoir : la ville de Lons-le-Saunier, la Communauté d'agglomération ECLA, le Centre Communal d'Action Sociale de Lons-le-Saunier, le Syndicat mixte pour la gestion de la Cuisine Centrale, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lédonien et la Trésorerie de Lons-le-Saunier Municipale et Amendes avec le soutien de la Direction Départementale des Finances publiques ont souhaité rénover l'organisation de la chaîne de dépense.

A cet effet, elles ont mené une étude en associant tous les acteurs concernés (notamment les agents de la Direction des finances des collectivités précitées et de la Trésorerie) sur la faisabilité de la mise en place d'un service facturier.

Placé sous l'autorité hiérarchique du comptable public, composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et de la Trésorerie, le service facturier (SFACT) est un centre de traitement de paiement unique des factures. Il permet notamment de mutualiser les contrôles de la dépense et d'éviter ainsi la redondance de certains contrôles tout en contribuant à fiabiliser la chaîne de dépense. L'innovation réside dans le basculement chez le comptable public des tâches de traitement des factures et de liquidation des dépenses afférentes.

Les conclusions positives de l'étude de faisabilité ont permis d'aboutir à la rédaction d'une note de présentation du service sur le territoire de Lons-le-Saunier, ci-jointe, ainsi qu'un projet d'accord local.

Afin de formaliser la mise en place de ce service facturier, qui constitue la première référence nationale, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération, à signer l'accord local pour la constitution d'un service facturier (SFACT) à Lons-le-Saunier ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération, à signer l'accord local pour la constitution d'un service facturier (SFACT) à Lons-le-Saunier ainsi que tous documents y afférents.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PELISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Direction Générale des Finances Publique
- Finances
- Ville de Lons-le-Saunier
- CCAS
- Cuisine centrale
- Pays Lédonien
- Dossier - Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-091

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud - Conseil de surveillance
– Désignation d'un représentant d'ECLA

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Les centres hospitaliers de Lons-le-Saunier, Champagnole et le centre hospitalier intercommunal d'Arinthod-Orgelet-Saint Julien sur Suran, ont fusionné le 1^{er} janvier 2016, pour devenir le Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud.

L'Agence Régionale de Santé doit arrêter la composition du Conseil de Surveillance de ce nouvel établissement.

Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération.

Pour mémoire, le Conseil Communautaire du 5 mai 2014 avait désigné M. BOURGEOIS en qualité de représentant titulaire d'ECLA, et M. GIROUD suppléant, au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier.

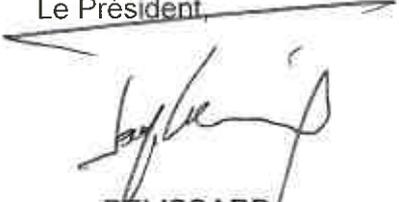
Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable et ont proposé la désignation de Monsieur Daniel BOURGEOIS pour représenter ECLA au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (M. BOURGEOIS Daniel ne prenant pas part au vote),

- DÉSIGNE** - Monsieur Daniel BOURGEOIS, comme représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PELISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- M. BOURGEOIS
- Centre Hospitalier
- ARS
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-092

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Ouverture Dominicale des commerces de détail sur le territoire de l'Agglomération pour l'année 2017

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 16 DEC. 2016

Selon la Loi MACRON n°2015-990 du 6 août 2015, qui permet l'extension d'ouverture dominicale des commerces à 12 au lieu de 5 antérieurement, le Conseil Municipal de la Commune de LONS-LE-SAUNIER et le Conseil Municipal de Montmorot envisagent pour 2017 une ouverture de 9 jours pour les commerces de détail autres que l'automobile, et de 7 jours pour les commerces de détail automobile.

La décision finale du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 46 voix pour et 5 abstentions (BILLOTTE Aline, JANIER Claude, ECOIFFIER Jean-Marie, LANÇON Jacques, MONNET Maurice),

- **DÉCIDE** l'ouverture dominicale des commerces de détail, autres que l'automobile, à 9 jours par an,

- **FIXE** le nombre à 7 dimanches par an pour les commerces de détail automobile,

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Maire de Lons-le-Saunier et à Monsieur le Maire de Montmorot.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Ville de Lons-le-Saunier (AJD)
- Commune de Montmorot
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-093

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Construction d'une caserne pour les sapeurs pompiers - Désignation des représentants d'ECLA au sein du jury et au sein de la commission technique.

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Dans le cadre du projet de construction du CIS de Lons-le-Saunier et des services logistiques pour le SDIS, un concours de maîtrise d'œuvre a été publié.

Dans la mesure où ECLA participera au financement de ce projet, le Président du SDIS propose qu'ECLA désigne un représentant de la commission technique et un représentant au sein du jury, sachant que ces deux personnes seront nécessairement distinctes.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 ont proposé la désignation de :

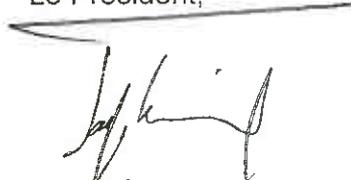
- Monsieur WEIGELE, en qualité de représentant d'ECLA au sein de la commission technique,
- Monsieur BOURGEOIS, en qualité de représentant d'ECLA au sein du jury.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (M. BOURGEOIS Daniel ne prenant pas part au vote),

- **DÉSIGNE** Monsieur Bertrand WEIGELE, en qualité de représentant d'ECLA au sein de la commission technique,
- **DÉSIGNE** Monsieur Daniel BOURGEOIS, en qualité de représentant d'ECLA au sein du jury,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'en informer Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- M. BOURGEOIS
- DST (M. WEIGELE)
- SDIS
- Marchés Publics
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-090

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Office de tourisme - Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2017

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire avait décidé d'attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Pays Lédonien « les Coteaux du Jura » une subvention de 107 822 € de laquelle il avait été déduit la part salariale du Directeur mis à disposition, à hauteur de 50 %.

Cette décision était issue de la convention d'objectifs et de moyens validée par les 4 Communautés de Communes et d'Agglomération (ECLA, Bresse Revermont, Sud Revermont et CCCHS) dans le cadre de la fusion de leurs offices de tourisme et syndicat d'initiative.

Compte tenu de la fusion à intervenir au 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté de Communes de Bresse Revermont et la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, d'ECLA et de la Communauté de Communes du Val de Sorne, de la Communauté de Communes du Sud Revermont avec le Pays de Saint Amour, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens devra être validée par les trois nouvelles Communautés de Communes et d'Agglomération issues du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Dans l'attente de la mise en place de ces nouveaux EPCI et pour permettre à l'Office Intercommunal de Tourisme de poursuivre ses actions en début d'année, il est proposé qu'ECLA verse un acompte sur la subvention de 2017 à intervenir.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre 2016, a proposé une avance de 25 000 € et demande qu'un courrier soit adressé :

- au Président de l'Office de Tourisme le sollicitant pour qu'il transmette un budget réaliste pour 2017,
- aux Présidents des trois Communautés de Communes adhérentes au Pôle afin de connaître d'une part leur maintien ou non au sein de l'Office de Pôle et d'autre part le montant apporté avant la signature d'une nouvelle convention.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le versement d'une avance de 25 000 € à l'Office de Tourisme "les Coteaux du Jura",

- **PRÉCISE** que cette avance sera déduite de la subvention qui sera attribuée après la signature d'une nouvelle convention 2017/2020.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Office de Tourisme
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-094

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : Amicales de sapeurs pompiers - Subventions pour l'exercice 2016

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héroïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Il convient d'allouer les subventions au titre de l'année 2016 aux Amicales de Sapeurs Pompiers.

Par délibération du 14 décembre 2015, ECLA avait versé une somme de 9 200 € décomposée en un forfait de 1 857 € pour l'amicale des jeunes sapeurs pompiers de Lons et 7 343 € pour les 144 pompiers des amicales du territoire, ce qui correspondait à une somme de 51 € par pompier.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2016 la somme de 51 € par pompier et de maintenir également le forfait de 1 857 € pour l'amicale des jeunes sapeurs pompiers de Lons, ce qui conduirait au tableau suivant :

Amicales	Calcul	Proposition montant de la subvention (en euros)
CIS de la Vallière	30x51	1530
Amicale de Publy	11x51	561
Amicale de Trenal	9x51	459
Amicale de Lons-le-Saunier	79x51	4029
SOUS-TOTAL		6579
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Lons	19	Forfait 1 857
TOTAL		8436

Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (M. LAURIOT Pierre ne prenant pas part au vote),

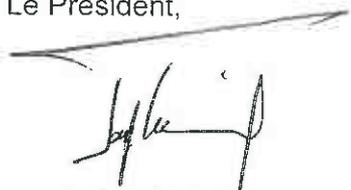
- **DÉCIDE** d'allouer les subventions aux amicales de sapeurs-pompiers, au titre de l'exercice 2016, selon le tableau ci-dessous :

Amicales	Calcul	Proposition montant de la subvention (en euros)
CIS de la Vallière	30x51	1530
Amicale de Publy	11x51	561
Amicale de Trenal	9x51	459
Amicale de Lons-le-Saunier	79x51	4029
SOUS-TOTAL		6579
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Lons	19	Forfait 1 857
TOTAL		8436

- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2016.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

10 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Amicales de Sapeurs Pompiers
- Communes de : Lons – Trenal – Publy
Montmorot - Courlaoux
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-096

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : Transports publics - Titre Facili'Ter - Convention avec la Région
Bourgogne Franche-Comté et la SNCF

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Une tarification combinée entre la SNCF et les Transports TALLIS a été mise en place sous l'égide de la Région Franche-Comté en 2009. Cette tarification et la convention correspondante ont été renouvelées en 2012 puis en 2013 jusqu'au 31 août 2016, date prévue d'échéance du contrat de Délégation du Service Public (D.S.P.) des Transports Urbains conclu entre ECLA et KEOLIS MONTS JURA.

Compte tenu de la prolongation de la DSP pour un an, il est proposé de prolonger également la convention relative à la tarification combinée pour la même durée. En cas de nouvelle prolongation de la DSP, la tarification combinée pourrait également être prolongée jusqu'au 31 décembre 2017, date de fin de la convention pour l'exploitation du service TER Franche-Comté.

Le Bureau Exécutif du 10 octobre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

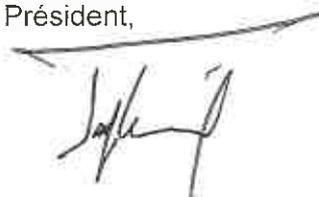
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF pour la poursuite de la tarification combinée entre la SNCF et les Transports TALLIS.

- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout autre avenant éventuel après avis du Bureau Exécutif.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Conseil Régional
- SNCF
- Dossier (service Transports)
- DGAS
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-097

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : Transports Publics - Délégation du Service Public - Avenant n°7

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Comme chaque année, à l'occasion de la rentrée scolaire, plusieurs modifications des lignes de transports publics interviennent afin de faire coïncider au mieux l'offre avec la demande des usagers.

Pour cette rentrée 2016/2017, des modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre :

- Ligne C : ajustements des horaires de la ligne toutes périodes et modification d'itinéraire pour permettre la desserte de l'Ecole élémentaire Bernard Clavel (création de l'arrêt Clavel)
- Ligne D : diminution du nombre de départs (2 : D1 13h45 / D2 13H25) pour permettre à coût constant (km et heures de production) un ajustement d'itinéraire offrant une meilleure desserte du quartier Clusiaux, sur la Commune de Montmorot. Celui-ci se concrétise par la création d'un arrêt « Mathy » à proximité du magasin Bricomarché et le déplacement, pour davantage de sécurité, de l'arrêt situé rue Billon dans la rue Mathy au cœur du quartier des Clusiaux, dénommé « les Clusiaux ».
- Tarifs : conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2016, la nouvelle grille tarifaire est intégrée dans une nouvelle annexe 7.

Un avenant n°7 au contrat de délégation signé le 27 décembre 2010 acte ces différents ajustements.

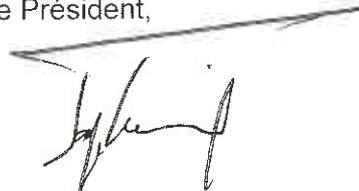
Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°7 au contrat de délégation du Service Public des Transports,
- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que tout autre document relatif à cette question.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PELISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Kéolis
- DGAS
- Dossier (service Transports)
- **Classeur**

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-095

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : Indemnité de conseil et d'assistance allouée à Monsieur le
Comptable Public pour l'année 2016

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Il convient de fixer le montant de l'indemnité de conseil et d'assistance allouée à Monsieur le Comptable Public, d'Espace Communautaire Lons Agglomération pour l'année 2016. Le calcul théorique fait apparaître un montant maximum de 2 677,65 € pour l'exercice 2016.

Pour mémoire, le montant de l'indemnité de l'exercice 2015 a été de 1 407,32 €, correspondant à 50% du montant total de l'indemnité, en adéquation avec le taux guide proposé à l'ensemble des communes qui composent ECLA.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont proposé de fixer à 50 % le pourcentage de l'indemnité attribuée au comptable public.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 49 voix pour et 2 voix contre (GRICOURT Philippe, ROY Jean),

- **DÉCIDE** de verser à Monsieur le Comptable Public, une indemnité de conseil et d'assistance,

- **ARRÊTE** le montant de l'indemnité allouée à Monsieur Pierre HAAB, Comptable Public, de la collectivité pour l'exercice 2016, à 1338,82 € soit un taux de 50 % du montant maximum de l'indemnité.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2016.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-098

Rapporteur : Mme Aline BILLOTTE

OBJET : Organisation des Transports Publics à l'intérieur du Ressort
Territorial d'ECLA - Avenant n°1 avec le Département du Jura

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Par convention signée le 26 novembre 2010, ECLA (alors Communauté de Communes du Bassin Lédonien) a délégué au Département du Jura l'exercice de sa compétence Transports routiers de voyageurs sur son périmètre de Transports Urbains, devenu ressort territorial. Cette convention, signée pour la même durée que la Délégation de Service Public des Transports Urbains, est arrivée à échéance le 31 août 2016.

Compte tenu de la prolongation du contrat de délégation de service public d'ECLA vis-à-vis de KEOLIS MONTS JURA, il paraît cohérent de prolonger également la convention avec le Département.

Un avenant détermine les conditions de cette prolongation et notamment son transfert à la Région Bourgogne Franche-Comté dès lors que celle-ci aura repris la compétence transports des Départements conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 intervenir avec le Département du Jura pour la prolongation de la délégation de l'exercice de la compétence transports routiers de voyageurs sur son ressort territorial,

- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que tout autre avenant et document afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Conseil Départemental Jura
- DGAS
- Dossier (service Transports)
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-099

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lédonien - Modification statutaire concernant la création et le fonctionnement d'une prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52
Nombre de conseillers présents à la délibération : 42
Convoqué le : 2 décembre 2016
Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Le Comité Syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays Lédonien, proposera dans sa séance du 6 décembre prochain une révision de ses statuts par l'adjonction d'un article n°17 intitulé « création et fonctionnement d'une prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ».

Cet article, rédigé comme suit :

« conformément à l'article R410-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la réforme de l'application du droit des sols issue de la loi ALUR du 24 mars 2014 et au regard de la compétence pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, une prestation de service est organisée par le PETR pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Son fonctionnement fait l'objet d'une convention signée par chacune des communes ou, le cas échéant, des Communautés de Communes compétentes, successivement concernées ou volontaires sur le périmètre du Pays Lédonien.

Ce document précise notamment les relations financières des co-contractants. »

permettra aux membres du PETR du Pays Lédonien, qui le souhaitent, de mutualiser l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes relatifs à l'occupation des sols par la mise en place d'une prestation de service au niveau du PETR pour pallier la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable pour la révision des statuts du PETR telle que décrite ci-dessus.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 50 voix pour et 1 abstention (PATTINGRE Alain),

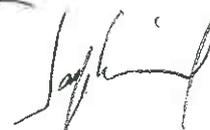
- **PREND ACTE** de la décision du PETR du Pays Lédonien d'organiser une prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les membres qui le souhaitent,

- **APPROUVE** la modification statutaire proposée s'agissant de l'adjonction de l'article n°17 intitulé "création et fonctionnement d'une prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme",

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du PETR du Pays Lédonien,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,

Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- DST
- Pays Lédonien
- Dossier (FIDS-O.MARTIN)
- Dossier (DG ECLA)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-101

Rapporteur : M. Pierre GROSSET

OBJET : Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation scolaire sur le thème du gaspillage alimentaire - Demande de financement

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pendant 4 années, ECLA a mis en œuvre une sensibilisation des scolaires à la maîtrise de l'énergie, au travers du programme « Classes Plan Climat » animé par le CPIE de la Bresse du Jura. A la suite du désengagement des financeurs, ce programme n'a pas été reconduit pour l'année 2016-2017.

Afin de poursuivre son investissement en faveur de l'éducation au développement durable, et en lien avec la démarche « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », il est proposé qu'ECLA porte un nouveau programme de sensibilisation sur le thème du gaspillage alimentaire. Ce projet pourrait se mettre en place sur 6 classes de l'agglomération lors du 1^{er} semestre 2017, en étroite collaboration avec la cuisine centrale, en visant les objectifs suivants :

- faciliter l'acquisition d'une vision globale de l'alimentation, à travers ses enjeux environnementaux et sociaux,
- promouvoir une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et de l'être humain,
- promouvoir une alimentation d'ancrage territorial.

Le projet doit également permettre aux enfants de présenter leurs préconisations auprès des responsables de l'approvisionnement des cantines, afin d'améliorer les pratiques.

Sur le modèle du précédent programme, le CPIE assurera l'accompagnement pédagogique au travers de 7 séances d'une demi-journée par classe. Une journée de restitution permettra à l'ensemble des classes de présenter le rendu de leurs réflexions et d'échanger sur le gaspillage alimentaire. La visite du SYDOM du Jura doit également enrichir la démarche globale de sensibilisation à la prévention des déchets.

Ce projet, d'un montant de 15 000 € fait l'objet de soutien du Ministère de l'Agriculture via le Programme National d'Alimentation, à hauteur de 7 500 €.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le programme de sensibilisation scolaire au gaspillage alimentaire pour l'année scolaire 2016/2017,
- **SOLLICITE** le financement à hauteur de 50 % soit 7 500 €, de la part du Ministère de l'Agriculture,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 18 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Ministère de l'Agriculture
- Dossier (O MARTIN)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-100

Rapporteur : M. Pierre GROSSET

OBJET : Démarche « sans pesticide » dans ma commune - Demande de financement.

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

La réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires, avec l'adoption de la loi Labé et les différents amendements, prévoit l'interdiction de l'usage de ces produits à partir du 31 décembre 2016 dans les collectivités. Une démarche d'entretien des espaces publics communaux ou intercommunaux « sans pesticide » est complexe et nécessite une approche raisonnée par étapes, avec :

- Un diagnostic des pratiques actuelles de la commune,
- Une étude technique, économique des actions possibles à mettre en œuvre en tenant compte du personnel,
- Une communication auprès de l'ensemble des acteurs concernés (élus, agents des services techniques et habitants) pour partager le constat et la démarche envisageable.

L'Agence de l'Eau, soucieuse d'inciter les collectivités à anticiper les réglementations, a décidé en août 2014 de mettre en place un accompagnement financier important, à hauteur de 80 %, sur ce thème pour les collectivités. Cet engagement de l'Agence de l'Eau fait partie de la convention tripartite avec ECLA et la Ville de Lons-le-Saunier, qui a été actée par le Conseil Communautaire le 23 février 2015.

Le diagnostic et l'élaboration du plan de gestion nécessitent une intervention de la FREDON, pour permettre de déclencher ensuite des aides de l'Agence de l'Eau sur l'investissement matériel, les études et la communication. A la suite d'une première démarche de sensibilisation, seules 4 communes (Chille, Vevy, Revigny et Saint-Didier) en plus de Lons-le-Saunier ont réalisé, grâce à l'accompagnement de Mme COMBE de la Ville de Lons-le-Saunier, un plan de gestion validé par la FREDON.

L'expérience de Mme COMBE sur la phase de diagnostic permet de limiter le montant de l'intervention de la FREDON à 500 € par commune et 2 500 € pour les services d'ECLA, soit un montant global de 12 000 €, finançable à 80 % par l'Agence de l'Eau. Le portage de la démarche par ECLA permettra d'avoir une vue d'ensemble des besoins sur les communes et de proposer le cas échéant l'achat mutualisé de matériel.

Aussi, il est proposé d'engager la réalisation des plans de gestion sur l'ensemble des communes et services d'ECLA en sollicitant un financement de l'Agence de l'Eau. Un remboursement des 100 € restant à charge des communes de Chille, Vevy, Revigny et Saint-Didier est également prévu.

Le Bureau Exécutif du 10 octobre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la mise en œuvre de la démarche « sans pesticide » dans ma commune telle que décrite ci-dessus,
- **SOLLICITE** un financement de la part de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % des dépenses,
- **ACCEPTE** de verser la somme de 100 € aux communes de Chille, Vevy, Revigny et Saint-Didier,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,

Transmise le 13 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Agence de l'Eau
- Communes de : Chille – Vevy – Revigny – Saint-Didier
- Dossier (O MARTIN)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-102

Rapporteur : M. Claude JANIER

OBJET : Travaux de voirie et d'assainissement - Procédure adaptée.

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

La Communauté d'Agglomération effectue régulièrement des travaux de voirie et d'assainissement pour la confortation, la réparation ou l'entretien de ses réseaux. Il s'agit d'opérations de restructuration de chaussées et de réfection des bandes de roulement ainsi que de branchements particuliers et petits travaux divers.

Pour la réalisation de ces opérations, une consultation a été lancée en procédure adaptée le 9 novembre 2016, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P. La technique d'achat sous forme d'accord cadre à bons de commande a été retenue. Ils seront émis au fur et à mesure des besoins. Les prestations comportent deux lots :

- Lot n° 1 Travaux de voirie avec un minimum annuel de commande de 300 000 € HT et un maximum de 1 000 000 € HT.
- Lot n° 2 Travaux d'assainissement avec un minimum annuel de commande de 100 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT.

Le marché sera passé pour l'année 2017 et pourra être renouvelé trois fois, par périodes successives d'un an. Il sera traité à prix unitaires. La recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse a été établie sur la base des critères de jugement énoncés au règlement de consultation. La commission des marchés en procédure adaptée a ainsi proposé de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 Travaux de voirie : groupement d'entreprises EIFFAGE Route Centre Est – 39570 COURLAOUX / J.C. BONNEFOY – 25660 SAÔNE ;
- Lot n° 2 Travaux d'assainissement : entreprise DELARCHE – 39140 FONTAINEBRUX.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les marchés à intervenir avec les entreprises proposées par la commission des marchés en procédure adaptée, tels qu'ils résultent de la consultation lancée pour cette opération de travaux de voirie et d'assainissement,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits disponibles,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et suivants.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Marchés Publics
- Voirie
- Service assainissement
- Ets EIFFAGE
- Ets DELARCHE
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-103

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Convention de partenariat entre ECLA et la Commune de Montmorot - Appui de la Médiathèque au développement de la lecture publique et mutualisation de l'informatique

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Dans le cadre des compétences exercées par ECLA pour les équipements culturels et en particulier le Centre Culturel Communautaire des Cordeliers, la mise en place d'une coopération entre l'établissement pilote et les autres services de lecture publique d'administration municipale présents sur son territoire, est expressément prévue pour « impulser les politiques de développement de la lecture publique ».

L'un des principaux équipements de ce type est la bibliothèque de la Commune de Montmorot, dont la direction est assurée par un personnel permanent et pour lequel la Commune, propriétaire, souhaite dans un premier temps mettre en œuvre une informatisation du fonds et des prêts, et dans un second temps enclencher une dynamique de collaboration étroite.

Le partenariat à établir avec le Centre Culturel s'exercerait dans plusieurs domaines :

- dans le domaine informatique : par l'hébergement de la base documentaire de la bibliothèque de Montmorot sur son serveur avec l'accès par l'équipe de la bibliothèque aux serveurs et à l'extranet d'ECLA pour permettre l'ensemble des opérations relatives aux prêts et retours de documents en vue d'une harmonisation des pratiques. L'ensemble des coûts relatifs à cette opération sera pris en charge par la Commune de Montmorot (achats de licences sur le logiciel du 4C, formation des utilisateurs, maintenance...),
- dans le domaine de l'animation : en impliquant l'équipe de la bibliothèque de Montmorot dans l'élaboration du programme d'animations du 4C en vue d'une programmation commune à terme,
- dans le domaine de l'accessibilité aux lieux de lecture sur le territoire d'ECLA : par la mise en place d'une réflexion sur les facilités d'accès aux différents équipements (tarification, carte unique, circulation des documents...).

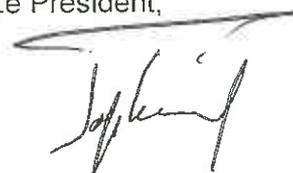
Une convention précise les engagements de chacune des parties pour la mise en place de ces partenariats. Le Bureau Exécutif du 10 octobre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre ECLA la Commune de Montmorot pour l'appui du Centre Culturel Communautaire des Cordeliers au développement de la lecture publique sur son territoire et à la mutualisation de l'informatique documentaire de la bibliothèque de Montmorot,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout avenant éventuel après avis du Bureau Exécutif.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 13 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Commune de Montmorot
- DGAS – Médiathèque - SSI
- Dossier (DG ECLA)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-104

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Les Scènes du Jura - Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Le contrat d'objectifs et de moyens signé le 31 janvier 2014 entre Scènes du Jura et l'ensemble de ses partenaires prévoit dans son article 5 les engagements financiers de ceux-ci et l'établissement de conventions annuelles de financement.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention à l'association Les Scènes du Jura, au titre de l'exercice 2017, pour un montant de 485 000 €, dont 355 000 € de subvention et 130 000 € correspondant au loyer, une provision de 242 500 € étant versée dès le mois de février 2017.

Pour mémoire, la subvention 2016 s'élevait à 485 000 €.

La convention jointe en annexe prévoit les modalités de versement de cette subvention.

Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention de 485 000 € à l'Association Les Scènes du Jura au titre de l'exercice 2017,
- **DIT** que le paiement sera réalisé en deux versements :
 - l'un en février 2017 à hauteur de 242 500 €,
 - l'autre en juillet 2017 à hauteur de 242 500 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Les Scènes du Jura
- DGAS
- Dossier (DG ECLA)
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-105

Rapporteur : Mme Sophie OLBINSKI

OBJET : Eclairage du stade de Perrigny - Avenant n°1 et plan de financement

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

La réalisation de l'éclairage du stade de Perrigny, inscrite au BP 2016 d'ECLA, est actuellement en cours de finition. Alors que la tranche ferme consistait en un complément d'éclairage des 2 anciens mâts existants, le résultat de la consultation des entreprises a permis d'engager les tranches optionnelles prévues au marché, et de réaliser la totalité de l'installation en une seule opération, à savoir la pose de 4 mâts et 2 projecteurs sur chacun.

L'ajout d'un projecteur par mât permet la mise aux normes de l'installation au niveau E5 du règlement de la Fédération Française de Football (FFF), et rend éligible le dossier pour l'attribution d'une subvention par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). La subvention accordée par la FFF peut être de 25% plafonnée à 15 000 €.

Sur cette base, le plan de financement de la mise place de l'éclairage homologué niveau E5 au stade de Perrigny, pour un montant total de 45 990,10 € HT, est le suivant :

- Fédération Française de Football (25%)	11 497,52 €
Somme résiduelle :	34 492,58 €
- Commune de Perrigny (24% de la somme résiduelle)	8 278,22 €
- ECLA (76% de la somme résiduelle)	26 214,36 €

Dans le cas de modification de l'aide de la Fédération Française de Football, le montant des participations respectives d'ECLA et de la commune de Perrigny sera ajusté proportionnellement. A la demande de la commune de Perrigny, sa participation sera échelonnée sur les 2 exercices 2016 et 2017.

Les quatre projecteurs supplémentaires, chiffrés à 4 489,70 € HT, représentent une plus value de 10,82 % du montant initial du marché passé pour la somme de 41 500,40 € HT toutes tranches confondues.

Le Bureau Exécutif du 14 novembre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la réalisation de l'éclairage du stade de Perrigny,
- **SOLLICITE** la participation de la Fédération Française de Football via le dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur, à hauteur de 25 %,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant et tout document à intervenir.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

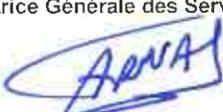
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **19 DEC. 2016**

- Trésorerie Principale
- Finances
- Sport - Marchés Publics
- Commune de Perrigny
- FFF - EIFFAGE
- **Classéur**

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,


Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-106

Rapporteur : Mme Sophie OLBINSKI

OBJET : Groupement de Gendarmerie du Jura: convention d'utilisation du centre Aqua'ReL

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 18 DEC. 2016**

Le groupement de Gendarmerie du Jura bénéficie de créneaux d'entraînement au centre Aqua'ReL pour l'entraînement de ses personnels.

Afin d'entériner le principe de mise à disposition régulière et gracieuse de cet équipement, et de définir les modalités d'utilisation correspondantes, le Groupement de Gendarmerie propose une convention définie pour l'année en cours puis reconduite tacitement d'année en année.

Le Bureau Exécutif du 10 octobre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

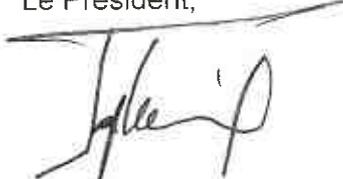
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre le Groupement de Gendarmerie du Jura et ECLA, relatif à l'utilisation du centre Aqua'ReL,

- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document à intervenir.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Dossier (Sport)
- Groupement de Gendarmerie
- Centre Nautique
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-107

Rapporteur : Mme Sophie OLBINSKI

OBJET : Inspection Académique du Jura: convention d'utilisation du centre
Aqua'ReL.

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Le Centre Aqua'ReL accueille depuis sa mise en service en 2007 l'ensemble des classes des écoles primaires des communes de l'intercommunalité.

Sur la base des textes réglementaires spécifiques de l'Education Nationale, l'Inspection Académique du Jura propose une convention qui fixe les modalités de mise en œuvre de la natation scolaire.

Ce document définit l'activité et les règles de sécurité au regard du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) et du règlement intérieur, précise les modalités d'agrément et le rôle des divers intervenants.

La convention est valable pour l'année scolaire 2016 / 2017, puis sera reconduite tacitement d'année en année, sous réserve du maintien des diverses composantes indiquées ci-dessus.

Le Bureau Exécutif du 10 octobre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre l'Inspection Académique du Jura et ECLA relative à la mise en œuvre de la natation scolaire au centre Aqua'ReL,
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document à intervenir.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président.



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Inspection Académique
- Dossier (Sport)
- Centre Nautique
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-108

Rapporteur : Mme Sophie OLBINSKI

OBJET : Subventions sportives 2017

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

16 DEC. 2016

Chaque année ECLA est appelée à délibérer pour définir le montant des subventions à allouer aux clubs sportifs de l'agglomération (voir tableau joint). L'Office Intercommunal des Sports a établi ses propositions sur la base des critères existants et des dossiers fournis par les clubs.

S'ajoutent à ces subventions de fonctionnement, certaines aides financières (aide au chauffage et à la location de locaux), ainsi que les subventions d'animation décidées par la ville de Lons le Saunier pour les clubs de basket-ball, handball, football et rugby.

Une subvention exceptionnelle de 5 000 € est également proposée dans le cadre de la fusion des deux clubs d'athlétisme (le LAC et le CLA) qui ne formeront au 1^{er} janvier 2017 qu'une seule entité : le Lons Athlétique 39. Par ailleurs, des subventions d'équipements sont allouées à 2 clubs sportifs, à hauteur de 10% de la somme globale.

- | | |
|---|----------|
| - Le Billard Club Lédonien (remplacement de 2 tapis de Billard) | 90 € |
| - l'ASPPT (travaux d'investissement au stade du Pin) | 10 485 € |

Pour 2017, les subventions sportives s'élèveraient à :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| - Subventions de fonctionnement : | 209 835 € |
| - Subvention exceptionnelle : | 5 000 € |
| - Subventions d'équipement : | 10 575 € |

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, les subventions de fonctionnement, exceptionnelle et d'équipements aux associations sportives de la Communauté d'Agglomération selon la répartition indiquée dans le document joint en annexe, pour un total de :

- subventions de fonctionnement: 209 835 €
- subvention exceptionnelle: 5 000 €
- subvention d'équipement: 10 575 €

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2017, chapitre 65 autres charges de gestion courante, et 204 subventions d'équipements.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 18 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Associations sportives
- Dossier (sport)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-109

Rapporteur : Mme Sophie OLBINSKI

OBJET : Conventionnement avec les clubs sportifs

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC 2016**

Dans le cadre de l'aide apportée par une collectivité à une association, tout versement d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'un conventionnement entre les 2 parties.

Par ailleurs, au regard des relations partenariales entre ECLA et l'ensemble des associations sportives, il paraît nécessaire d'établir pour chaque cas une convention qui permet de préciser :

- les objectifs poursuivis par l'association
- les moyens mis en œuvre par la collectivité pour aider l'association en ce sens.

Ce document permet également de préciser les droits et obligations de chacun, en particulier en ce qui concerne les conditions d'occupation des installations sportives, et de locaux partagés ou privés, ainsi que les responsabilités de chacun en matière d'assurance.

Ainsi, une convention type est proposée en annexe, ainsi qu'un tableau qui présente les principales caractéristiques des associations concernées. Chaque convention sera, avant signature, individualisée en fonction des rubriques concernées.

La présente convention est définie pour l'exercice 2016/2017. Elle sera ensuite tacitement reconduite d'année en année à chaque nouveau début de saison sportive.

En cas de modifications importantes, celles-ci seront signifiées par avenant spécifique.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre ECLA et les clubs sportifs de l'Agglomération Lédonienne,
- **AUTORISE** le Président à les signer, ainsi que tout avenant après avis du bureau exécutif.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 1^{er} DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Associations sportives
- Dossier (sport)
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-110

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Evolution du tableau des emplois

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Dans le cadre de l'organisation des Services, de la gestion des carrières des agents et de l'adaptation nécessaire aux mouvements de personnels, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder sur le tableau des emplois aux modifications suivantes :

- création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- création de 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'ATSEM,
- création d'un poste de rédacteur.

Le Bureau Exécutif du 10 octobre et le Bureau Elargi du 24 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

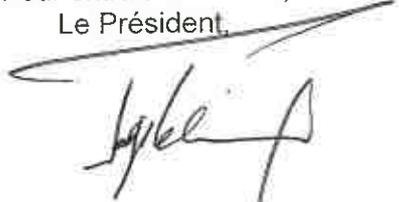
- **DÉCIDE** les créations et les transformations d'emplois telles que présentées ci-dessous :

- création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- création de 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'ATSEM,
- création d'un poste de rédacteur.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- DRH
- Dossier
- **Classeur**

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-111

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Création d'un pôle entrepreneurial

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Afin de renforcer l'attractivité économique du territoire et de favoriser l'implantation, la création de nouvelles entreprises, ECLA envisage la création d'un équipement multifonctionnel dénommé « Pôle entrepreneurial ou campus numérique », permettant de fédérer les acteurs publics et privés.

Un site a été pré-identifié pour l'accueil de ce pôle par les ateliers nationaux des territoires économiques, ce site a été confirmé par le cabinet Interfaces retenu pour mener l'étude de faisabilité décidée par le conseil communautaire du 7 mars 2016. Il s'agit du tènement de l'ancien centre de tri-postal, situé à proximité de la gare de Lons-le-Saunier, 2 route de Montaigu, qui présente les atouts suivant:

- situé au carrefour des moyens de mobilité du territoire (proximité de la gare ferroviaire, de la gare routière (futur pôle d'échange multimodal),
- desservi par les modes de transport doux,
- proche du cœur de la ville centre de l'agglomération,
- desservi dès 2017 par le Très Haut Débit,
- parfaitement visible et identifié depuis des axes majeurs de communication de l'agglomération.

Sur la base de cette étude de faisabilité, un programme opérationnel a été établi pour la construction de ce bâtiment. Ce dernier d'une surface totale de 1000 m² dont 500 m² au sol, sera construit dans la continuité du centre de tri postal. La ville de Lons, propriétaire de ce dernier, envisage de le vendre à un opérateur privé qui transformera les locaux en ateliers relais et contribuera ainsi à héberger des porteurs de projets issus du pôle entrepreneurial.

Ce projet pourrait être financé par l'Europe au titre de l'axe 5-1 du Feder, via le Pôle Métropolitain qui a fléché des crédits à hauteur de 750 000 €.

Des financements complémentaires pourront être sollicités auprès de la Région Bourgogne/Franche-Comté au titre de la requalification des espaces dégradés ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Afin de pouvoir finaliser un plan de financement de ce projet, il convient de poursuivre les études de définition de l'investissement et du fonctionnement de cet équipement.

Il est proposé de lancer, sur la base de ce programme, un marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une tranche ferme pour les missions d'esquisse et d'avant projet sommaire (APS), et d'une tranche conditionnelle pour les missions normalisées qui suivent. Le montant total du marché est estimé à 160 000 € H.T. dont 40 000 € H.T. pour la tranche ferme. Cette étude fera l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le Bureau Exécutif du 28 novembre et le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 42 voix pour et 9 abstentions (ECOIFFIER Jean-Marie, GROSSET Pierre, DUVERNET Marc-Henri, PETITJEAN Paule, RAVIER Jean-Yves, MONNET Maurice, JUNIER Michel, ROY Jean, BRIANCHON Daniel),

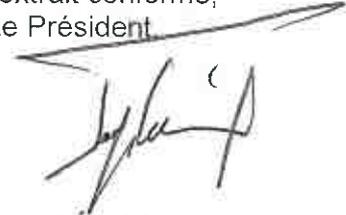
- **APPROUVE** le programme de l'opération de construction d'un pôle entrepreneurial dont la description est jointe en annexe,
- **DÉCIDE** de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Europe, l'Etat et la Région au titre du financement de ce projet, ainsi que l'Etat au titre de la DETR pour le financement de l'étude,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget annexe "opérations commerciales et industrielles".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 18 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président



Jacques PELISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- Marchés Publics
- DST
- Dossier (Développement Economique
- Europe – Etat - Région
- **Classeur**

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-112

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : **Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune de CESANCEY**

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52
Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016
Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

La commune de CESANCEY, actuellement non desservie par un système d'assainissement collectif, a sollicité ECLA pour la création d'un assainissement collectif sur son territoire.

Le Service Assainissement se fait assister sur la partie maîtrise d'œuvre de ce projet. Pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre complète, une consultation a été lancée en procédure adaptée le 21 octobre 2016, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Un avis d'appel à la concurrence a été publié au BOAMP.

La prestation comprend un lot unique. La durée de l'étude est fixée à 16 mois et l'estimation financière de cette étude s'élève de 66 000 € HT (6% de l'estimatif des travaux). Cette dernière est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % et le Conseil Départemental sera sollicité pour une aide.

Après avis de la Commission des Marchés (passage en procédure adaptée), l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères d'attribution choisis pour cette opération, sera retenue.

Le Conseil d'Exploitation a émis un avis favorable sur ce projet dans sa séance du 16/11/2016.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (M. CLAVEZ Jean-Paul ne prenant pas part au vote),

- **APPROUVE** le projet de création d'un assainissement collectif sur la Commune de Cesancey, tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à lancer le marché relatif à l'opération et à signer tout document s'y rapportant,
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016 au chapitre 23.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président

Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Marchés Publics
- Agence de l'Eau
- Conseil Départemental Jura
- Mairie de Cesancey
- Dossier - Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services

Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-113

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de TRENAL

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Dans le cadre du programme d'amélioration de la collecte des eaux usées, des travaux d'assainissement sont prévus pour la mise en séparatif de certaines parties du bourg de la commune de TRENAL actuellement desservies par réseau unitaire.

Cette opération consiste à construire un nouveau réseau d'eaux usées strict avec mise en place de deux postes de refoulement.

Pour la réalisation de ces travaux, une consultation a été lancée en procédure adaptée, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P. le 10 novembre 2016.

Les prestations estimées à la somme de 576 000 € HT, comportent plusieurs tranches :

- Tranche ferme : le Bourg
- Tranche optionnelle 1 : secteur nord de la RD 30
- Tranche optionnelle 2 : secteur RD 30
- Tranche optionnelle 3 : quartier du Four.

Le marché sera traité à prix unitaires.

La recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse a été établie sur la base des critères de jugement énoncés au règlement de consultation.

La Commission des Marchés (passage en procédure adaptée), a ainsi proposé de retenir l'offre de l'entreprise ETCTP – 71580 BEAUREPAIRE EN BRESSE pour un montant global de 389 460,50 € H.T.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % (30 % d'aide classique et 20 % de bonus).

Le Conseil Départemental du JURA sera sollicité pour une aide.

Le Conseil d'Exploitation dans sa séance du 16 novembre 2016 a émis un avis favorable sur ce point.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (M. ROY Jean ne prenant pas part au vote),

- **APPROUVE** le projet de travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées de la Commune de Trenal, tel que présenté,

- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise ETCTP ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits disponibles et tout document s'y rapportant,

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2016 chapitre 23.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
~~Le Président,~~



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Marchés Publics
- Agence de l'Eau
- Conseil Départemental Jura
- Commune de Trenal
- Dossier
- **Classé**

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-114

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Engagement du schéma directeur d'assainissement

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

Le Service Assainissement d'ECLA s'engage dans la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les enjeux de cette nouvelle étude sont :

- La mise en place d'une véritable politique de gestion patrimoniale, passant par l'amélioration de la connaissance des infrastructures et le déploiement du diagnostic permanent de celles-ci.
- L'identification et la quantification des rejets de pollution par temps de pluie ainsi que l'évaluation de leur impact sur le milieu naturel.
- La définition d'un programme d'actions précises visant à l'amélioration de la performance globale des deux principaux systèmes d'assainissement collectif pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

In fine, l'amélioration de la qualité du milieu récepteur en vue de l'atteinte du bon état écologique fixé par le SDAGE, en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles.

Ce schéma inclut la définition d'un programme d'amélioration, intégrant la problématique pluviale, et doit permettre la mise en place du diagnostic permanent visé par l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Pour la réalisation de cette étude, une consultation a été lancée en procédure adaptée le 03/11/2016. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP.

La prestation comprend un lot unique.

La durée de l'étude est estimée à 24 mois, et son coût à 130 000 € HT.

Après avis de la Commission des Marchés passés en procédure adaptée, l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères d'attribution choisis pour cette opération, sera retenue.

Cette étude est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % et le Conseil Départemental sera sollicité pour une aide.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement a émis un avis favorable sur ce point dans sa séance du 16.11.2016.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet tel que présenté,

- **AUTORISE** le Président à lancer le marché et à signer tout document s'y rapportant,

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2016 au chapitre 20.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

~~Pour extrait conforme,~~
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Marchés Publics
- Agence de l'Eau
- Conseil Départemental Jura
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-115

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Tarifs assainissement 2017

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paulé donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

A l'issue de sa réunion du 16 novembre 2016, le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement propose les tarifs assainissement pour l'exercice 2017 présentés dans l'annexe ci-jointe.

En ce qui concerne les tarifs :

- de redevance aux industriels,
- de dépotage des matières de vidanges, des sables, des graisses et des lixiviats,
- de contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement,
- de la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Le Conseil d'Exploitation propose de ne pas appliquer d'augmentation pour les tarifs 2017.

S'agissant des tarifs d'Assainissement Non Collectif :

La réglementation nationale laisse le choix aux collectivités de fixer la fréquence des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien, périodicité ne pouvant excéder 10 ans.

La fréquence de ces contrôles est de 4 ans pour ECLA. Depuis 2012, la réglementation a évolué rendant les travaux obligatoires dans le cas des ventes. Les subventions de l'Agence de l'Eau aident certains propriétaires d'installations défectueuses à s'engager dans des travaux de réhabilitation. Concernant les autres installations, la situation est stable, le contrôle peut intervenir à plus longue échéance.

Le Conseil d'Exploitation propose d'augmenter la périodicité des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) de 4 à 6 ans pour les filières classiques et de 2 à 3 ans pour les micro-stations.

Le coût de la redevance annuelle correspondante passerait de 50 €/an à 33 €/an et par installation.

Les autres tarifs resteraient inchangés.

Les tarifs d'ANC proposés pour 2017 sont donc les suivants :

	2016	2017
Contrôle de conception et d'exécution	150,00 €	150,00 €
- dont conception :	84,00 €	84,00 €
- dont exécution :	66,00 €	66,00 €
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien (redevance annuelle) :	50,00 € (fréquence de 4 ans)	33,00 € (fréquence de 6 ans)
Entretien (forfait de suivi technique et administratif des dossiers) :	20,00 €	20,00 €
Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien en cas de vente	80,00 €	80,00 €

En ce qui concerne les tarifs de redevance d'assainissement :

Pour les communes de TRENAL, VEVY et SAINT DIDIER, les tarifs 2017 proposés sont conformes à la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2014 fixant leur évolution selon un tableau de convergence sur 5 ans, soit pour 2017 les tarifs suivants :

		2017
SAINT DIDIER	Part variable (€/m ³)	1,05 €
VEVY	Part Fixe (Forfait)	12,91 €
	Part variable (€/m ³)	0,93 €
TRENAL	Part Fixe (Forfait)	36,32 €
	Part variable (€/m ³)	0,79 €

Pour la redevance assainissement collectif des autres communes d'ECLA, et compte tenu que les investissements réalisés en 2016 ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, le Conseil d'Exploitation propose de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2017, maintenant la redevance à 1,109 €/m³.

Les propositions de tarifs pour 2017 sont récapitulées dans la pièce jointe.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement d'ECLA, en date du 16 novembre 2016, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs assainissement pour l'exercice 2017 tels que présentés ci-dessus,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme
~~Le Président,~~



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Dossier
- **Classeur**

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-116

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Projets de conventions pour l'exploitation du service assainissement du SIAVS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Sorne)

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

16 DEC 2016

Depuis janvier 2014 et à la demande du Monsieur le Président du SIAVS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Sorne), M. Louis Paul CANDELA, l'exploitation du service assainissement du SIAVS est assurée par le personnel de la Régie d'Assainissement. Des conventions de prestation de services ont été signées en 2014 et arrivent à échéance au 31/12/2016.

La compétence assainissement étant facultative, ECLA dispose d'un délai de 2 ans pour choisir si elle souhaite appliquer la compétence assainissement ou la restituer à ses membres. Durant cette période, le mode de fonctionnement préexistant est maintenu.

Dans ces conditions et à la demande de Monsieur le Président du SIAVS, de nouvelles conventions sont proposées. Seuls les articles liés aux durées de conventions sont modifiés de telle sorte que la durée des conventions passerait de 3 ans à 2 ans pour une échéance au 31/12/2018.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement du 16 novembre 2016 a émis un avis favorable sur ce point.

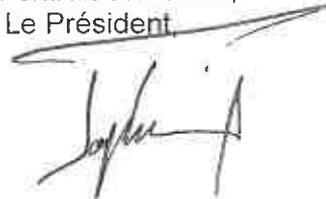
Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets de conventions pour l'exploitation du service assainissement du SIAVS joints à cette délibération,
- **AUTORISE** le Président à les signer,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu,
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le : 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- SIAVS
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-117

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : **Projet de convention pour la maintenance de la station d'épuration de BORNAY**

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016**

M. le Maire de Bornay a sollicité le Service Assainissement d'ECLA pour la réalisation de l'entretien et de la maintenance de la station d'épuration de sa commune.

Il s'agit d'une station récente, composée d'un décanteur digesteur, d'un disque biologique, d'un décanteur et d'un traitement de déphosphatation. Sa capacité de traitement est de 250 Equivalent-habitants.

La prestation consiste en des opérations d'exploitation de cette unité de traitement basée sur la réalisation de différentes tâches d'exploitation permettant d'en assurer son bon fonctionnement, et de leur fréquence respectives.

Les opérations de maintenance des équipements sont également prévues pour faire face à des pannes des différents équipements.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement du 16 novembre 2016 a émis un avis favorable sur ce point.

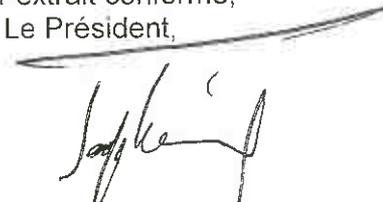
Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention joint,
- **AUTORISE** le Président à le signer,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif 2017.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Commune de Bornay
- Dossier
- Classeur


Isabelle ARNAL